Courrier du médecin vaudois

Revue de la Société vaudoise de médecine



La liberté des médecins en question

3 Interview
exclusive
de Vernon Smith,
Prix Nobel
d'économie

Prothèse • Orthèse • Corsets

Bandages et bas de compression

Orthopédie sportive

Supports plantaires et posturo

Chaussures orthopédiques de série & sur mesure



Rieder Orthopédie SA

Av. de Louis Ruchonnet 6 1003 Lausanne

021 351 65 55

Quai de la Veveyse 11 1800 Vevey

021 921 55 55

www.rieder-ortho.ch

les blanchisseries générales



rue des petits champs 7 1400 yverdon-les-bains tél. +41 24 42 42 061 fax +41 24 42 42 063 info@lbgsa.ch www.lbgsa.ch

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

Médecine, liberté et Vernon Smith



La décadence des systèmes de santé inspirés de Marx et de Bismarck s'accompagne d'atteintes flagrantes à la liberté professionnelle du médecin. Dans notre pays, les cartels de la santé et leurs relais escamotent, au préjudice des jeunes médecins, les garanties constitutionnelles régissant la liberté d'entreprendre. Ils dépouillent les praticiens d'outils précieux tels que le laboratoire ou la radiologie. Ils téléguident la prescrip-

tion, chronomètrent la consultation, dictent la durée d'hospitalisation. Le contrôle des coûts dérive vers un contrôle de tout et de tous, à n'importe quel prix.

Il n'est pas dans notre propos de pleurer ici l'autonomie médicale perdue. Les paradigmes économiques changent et avec eux, les cadres institutionnels. Une nouvelle génération d'économistes, qui emprunte sa méthodologie aussi bien à la psychologie qu'à la neuroscience, se porte de manière inattendue au secours de la liberté thérapeutique. Prix Nobel d'économie en 2002, le professeur Vernon L. Smith est un pionnier de cette science économique nouvelle. Partant d'un modèle de double accès à l'innovation pharmaceutique, conçu par son compatriote Bart Madden, il s'exprime dans une interview exclusive accordée à notre journal, sur les synergies entre médecine et économie expérimentale.

Pour les nouveaux économistes, le libre choix est une valeur essentielle de progrès. En recentrant la science économique sur l'individu, ils remettent fondamentalement en question l'archaïque modèle planificateur qui asservit le médecin et rationne le malade. Avec Vernon Smith et ses disciples, médecine et économie se retrouvent sur un terrain humaniste commun. Le médecin s'affranchit des nébuleuses bureaucratiques qui dénaturent sa mission. Il retrouve son poste au service exclusif de patients souverains.

Dr Alphonse Crespo

Sommaire

Dossier

3-9

Les libertés des médecins ont souffert: limites étatiques à leur installation, liberté thérapeutique et de prescription... Le CMV a choisi de considérer les aspects juridiques de cette évolution. Mais aussi de prendre l'avis d'un éminent économiste qui prône un modèle qui réunit économicité et humanisme.

SVM Express

10-13

On vote le 30 novembre!

Portrait de membre 15

Le Dr Bagutti se qualifie de «généraliste atypique» car sa spécialité de médecine du sport s'intègre entièrement à sa pratique quotidienne. Mais aussi à son engagement, bénévole, pour la santé de jeunes danseurs.



Calendrier médical vaudois

16

ATTUM Equipement médical Informatique CONCEPT

Electronique médicale Ch. L'Arzillier 31 1302 Vufflens-la-Ville

Tél. 021 784 16 74 Fax 021 784 16 06

info@atriumconcept.ch www.atriumconcept.ch

CONSEIL VENTE RÉPARATION

- Instruments de diagnostic
- Appareils électroniques pour le diagnostic
- Appareils sur support informatique
- Illuminations pour chirurgies
- Appareils électroniques de surveillance et de secours
- Mobiliers pour cabinets et pour hôpitaux
- Matériels consommables usuels
- Matériels à usage unique

Heine – MacQuarie – MIR Nissei – Schiller – Welch Allyn

Publireportage-

Fondée en 2000, **AC Atrium Concept SA** a poursuivi parallèlement, dans un premier temps, l'effort de commercialisation des appareils électroniques pour le diagnostic cardiaque de la marque suisse Schiller AG de Baar (Zoug) ainsi que des produits de la grande marque nordaméricaine Welch Allyn.

M. François Passeraub, cofondateur, et ancien responsable technico-commercial du secteur Suisse romande de la filiale suisse Schiller-Reomed AG, a apporté ses précieuses connaissances techniques de ces produits pour créer un centre de compétence au cœur de la Suisse romande à proximité de chez vous.

M. Thomas Müller, en tant que spécialiste des produits de marque Welch Allyn, a amené à notre société cette importante distribution grâce à ses liens avec la direction de ce fabricant.

AC Atrium Concept SA a veillé à développer le secteur des petits instruments de diagnostics, tels les otoscopes, ophtalmoscopes, laryngoscopes, otoscopes, sphygmomanomètres, stéthoscopes, etc. tout en poursuivant ses efforts dans l'important secteur des appareils électroniques pour la surveillance du patient, les appareils électroniques pour diagnostic, les lampes frontales pour la chirurgie.

Par la suite, AC Atrium Concept SA s'est lancée dans la distribution



Dermatoscope de poche, sans huile.

d'autres produits de qualité comme les spiromètres à technologie turbine de MIR, les pulsoxymètres de la marque californienne Mediaid, les solutions basées sur l'informatique comme le nouvel électrocardiographe-interface CT-200C à connexion USB conçu par la société australienne MacQuarie.

Notre société a assuré le succès ou la démocratisation de nombre de produits et appareils comme l'électrode à usage unique Blue Sensor, réductrice des artéfacts, les otoscopes MacroView et les Ear Wash System de Welch Allyn, l'électrocardiographe Schiller Cardiovit AT-101M. Mais notre plus beau succès reste la compétitivité de nos prix et spécialement dans le domaine des consommables (papiers, embouts, spéculas, ampoules, électrodes, etc.).

Constatez-le par vous-même, contactez-nous.

Ce qu'en pense...

Jean Martin, ancien médecin cantonal, membre de la Commission nationale d'éthique

Pour avoir longtemps et avec passion observé médecine et société et y avoir œuvré, je suis convaincu que le corps médical a un rôle civil spécifique à jouer et que sa liberté est fondamentale. Je ne veux pas d'un docteur de droit semi-divin sur son piédestal mais attends qu'il prenne des positions publiques fortes voire dissidentes, si les principes d'une communauté que nous voulons à la fois libérale – au sens large – et solidaire sont remis en cause, si des



personnes vulnérables n'obtiennent pas les soins et le soutien dont elles ont besoin.

De plus, je crois à deux maximes: «La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres», et «La liberté ne vaut que par les limites qu'on accepte de lui mettre».

Libre choix thérapeutique

Dialogue avec V. Smith, Prix Nobel d'économie

L'économie expérimentale explore les comportements économiques individuels en appliquant une méthodologie empruntée à la psychologie. Dans une interview exclusive accordée au Dr Alphonse Crespo pour le *CMV*, le professeur Vernon Smith, Prix Nobel d'économie 2002 et pionnier dans ce domaine, évoque les mécanismes décisionnels qui guident médecins et patients dans leurs choix. Il se penche également sur un modèle expérimental qui propose aux médecins et à leurs patients une voie d'accès plus rapide aux nouveaux médicaments, indépendante des processus administratifs d'enregistrement (*Dual Tracking*), ainsi qu'une base de données ouverte (*Tradeoff Evaluation Database*) destinée à faciliter la pondération individuelle des risques/ bénéfices liés aux produits en cours d'expérimentation.

Nous vous remercions de faire l'effort de lire ce texte dans la langue d'origine de l'auteur. Une version résumée en français se trouve sur le site www.svmed.ch, rubrique presse.

How could experimental economics contribute to health care?

Experimental economics is concerned with the application of laboratory and field experimental methods to the study of individual decision making, and to market, management and other group decision processes. This includes the subfield of Economic System Design – constructing and testing new such processes.

Health care is about⁽¹⁾ private patientphysician decision making under uncertainty about diagnosis and treatment regimens, and⁽²⁾ public decisions about what rules should govern processes such as the approval of new drugs for the treatment of disease.

Experimental methods can be used to help us understand some of the behavioral issues in both private decision making, given the rules, and the compa-

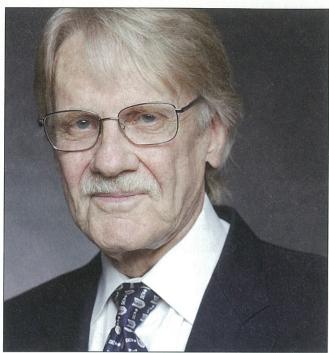
rative evaluation of proposed new institutions (governed by different rules), based on differential responses by individuals when deciding under alternative rules. Notice the inherent duality between studying individual performance (choice) governed by fixed external rules, and studying system performance by asking how individual choice might be altered when you change the institutional rules. Although most of the basic studies have originated in the laboratory, experimentalists are interested always in field studies and other methods concerned with issues of robustness.

Cognitive psychologists like Daniel Kahneman at Princeton, and Gerd Gigerenzer at the Max Planck Institute (Berlin) have long studied decision making under uncertainty. Kahneman's work showed that people's choices, where there was a prospect of gain, behaved very differently from choices where there was a prospect of loss. Thus a person might prefer 10 for sure to a 50-50 chance of gaining 20 or nothing, but prefer a 50-50 chance of losing 20 or nothing to a sure loss of 10. This work established the importance of this type of asymmetric «bias», or «loss avoidance».

Such «biases», however, need not imply that a decision is irrational. For example, important themes in Gigerenzer's concept of ecological rationality is the human use of heuristics - like, «keep promises» - that may serve us well in most circumstances, but are not the result of mindful calculation.

Again, Roy Radner at New York University has asked how the theory of uncertain investment decisions is altered if the decision maker is concerned with rationality in the sense of maximizing the probability of survival rather than the standard assumption of maximizing the expected utility of wealth. He proves that for a survivalist there is a critical level of wealth below which, given a choice between two investments with the same expected (mean) outcome, he will choose the one with the larger instead of the smaller variance (at higher wealth he would have chosen the lower variance prospect). This is because the prospect of a large gain can mean survival in a situation where he has too little wealth to survive financially and meet essential withdrawal obligations.

This way of thinking about decision the economics of survival - may have particularly important implications for



Le professeur Vernon Smith.

health care decisions. One's «health state» is a type of «biological wealth». and is subject to cumulative factors that are related to age, and the physical and social environment, as well as health decisions

What is the «Dual Tracking» model of access to new medication and why should both doctors and economists support it?

There are two core principles in approaching problems in Economic System Design(1): all decision making under uncertainty involves two kinds of error⁽²⁾; in all systems important sources of information are decentralized. Bart Madden's «Dual Tracking» systems design model of access to new drug medications recognizes the following two sources of error in considering the harm that any drug testing-approval process can cause. There is the error of approving a drug that may have safety and efficacy risks, and the error of failing to approve in a timely manner a drug that can prevent disease or deaths that are already occurring under existing therapies. Why is the balancing of these two errors politically difficult for public agencies like the Food and Drug Administration (FDA)? Very simply, any drug that survives FDA screening procedures, and causes disease, injury or death is likely to generate negative publicity for the agency, and calls for the FDA to «do something» to prevent reoc-

Alternatively, drugs that are delayed (the FDA process averages over eight years of delay) and that are found efficacious will fail to prevent injury or death for those who are not treated. Even if such injurious events are common they are neither visible nor newsworthy, although in aggregate they can cause large amounts of unnecessary suffering. The tradeoff in these two types of error is inherent in the uncertainties of treatment based on new medical knowledge. Everybody can be doing his or her job, faithfully following the rules, but as medical knowledge improves those rules may need to be reevaluated to address the imbalance between the damages caused by these two types of error.

Madden argues that the FDA's regulatory procedure fails in not allowing some individuals to express their willingness to incur risk to achieve potential health improvement, given their personal circumstances, as evaluated in consultation with their physician.

Moreover, there is no feedback mechanism to evaluate the benefits versus costs of the FDA's expensive and lengthy approval process (See 3 below).

The first component of Madden's proposal is a «Dual Tracking» mechanism. On one track, a new drug continues along the conventional FDA clinical-testing procedures. This means that all drugs to be marketed as FDA-approved must successfully pass a Phase I (safety) trial, fol-

La liberté des médecins en question

Dialogue avec V. Smith, Prix Nobel d'économie

lowed by Phase II safety as well as effectiveness testing in a small sample of patients, followed by a Phase III clinical trial with a much larger number of patients. Perhaps the vast majority of patients and their physicians will await the result of that process.

On a separate private track independent of the FDA, new drugs that have passed Phase I safety trials can be bought by suitably informed consumers (patients with advice from their doctors) by legally contracting with drug developers. Patients and their doctors could choose either FDA-approved drugs or new drugs still in clinical trials. This separate track corresponds to an option like that existing prior to 1962, when new drugs had to pass only safety trials to be marketed legally. Effectiveness was left to consumers and doctors to evaluate, much as non prescription drug therapies - surgery, physical therapy, diet, exercise, over the counter medications, etc., any of which can be dangerous for some individuals - are left for patients and their physicians to choose today. Hence, this track is not in any meaningful sense a radical departure from either past or current therapeutic practices.

Economists are likely to support dual tracking because they will appreciate that it enlarges individual choice alternatives. It is important, however, to caution that Track II places a special burden on the individual to educate and inform himself in consultation with his or her doctors. For doctors it strengthens the patient relationship and provides important new tools to further treatment success and reputation building.

Dual Tracking would enable patients and doctors to have access to comprehensive and timely information on not-yet-approved drugs. How would this improve present research, development and market access of therapeutic drugs?

The second component of «Dual Tracking» is a Tradeoff Evaluation Database

(TED) that allows new sources of decentralized information to be collected and made available. TED would provide convenient internet access to up-todate information about the risks of adverse side effects and potential health improvements, beginning with Phase I safety trials. A TED website would be available to doctors to input data that tracks clinical details on the treatment and response measures for all patients who have enrolled under the Track II program. This would provide a new specialized data base that would supplement Phase I testing results, and any parallel controlled clinical studies of the same drugs that are continuing in Phase II and III testing. TED would be specialized in the sense of being limited to patients who self select into this alternative track. Such patients are more likely to be desperate cases of serious disease, injury, or with advanced carcinomas, and so on. Hence, it would provide a supplement to, not a substitute for, Phase II and III randomized trial testing data.

PUBLICITÉ_



Un nouveau logo accompagne Unilabs. Rayonnant et lumineux, il est un symbole positif d'une entreprise de santé au service du médecin et du patient.

UNILABS EN SUISSE, C'EST AUJOURD'HUI 900 COLLABORATEURS, 72 SCIENTIFIQUES ET 23 LABORATOIRES DE PROXIMITE



www.unilabs.ch





En Budron C n° 2 1052 Le Mont-sur-Lausanne

40 ans au service de la santé

Installations de cabinets médicaux Compétences en milieu opératoire

Conseils – études – offres – vente Installations – maintenance – entretien

tél. 021 654 30 80 fax 021 652 44 10 Courriel: direction@marcel-blanc.ch Internet: //www.marcel-blanc.ch





hirslanden Clinique Cecil

OPPORTUNITÉ UNIQUE

A louer dès le printemps 2009

Lausanne, Clinique Cecil

Chemin des Croix-Rouges 5

Magnifiques surfaces rénovées de 100 ou 200 m² dans immeuble de caractère (avec ascenseur).

Idéal pour des médecins cardiologues, chirurgiens ou urologues désireux de s'installer sur le site de la Clinique Cecil et de profiter de l'infrastructure et du plateau technique qu'elle offre aux médecins et à leurs patients.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter **Monsieur Pierre-Frédéric Guex**, directeur, T **021 310 55 03**.

Liberté thérapeutique, clause du besoin et autres limitations de s'installer

Jean-Louis Duc, professeur honoraire UNIL

L'étude présentée ici ne contient pas de références à la doctrine (en particulier à A. Maurer et G. Eugster). Elle développe les opinions personnelles du professeur Jean-Louis Duc qui espère néanmoins qu'elles serviront à alimenter la réflexion du lecteur.

est en principe le médecin qui décide de la maîtrise et du choix du traitement donné à l'assuré, dans le cadre de la LAMal. Mais cette liberté est limitée directement ou indirectement par différentes dispositions légales.

Traitements adéquats et économiques

Il faut penser en premier lieu aux règles fixant les exigences que doivent remplir les traitements (caractère économique, efficace et approprié des traitements).

Il y a ensuite les dispositions relatives aux traitements «économiques», notion indéfinie qui recèle des pièges et dont l'utilisation par les assureurs est à nos yeux abusive et de nature à causer de sérieux problèmes aux médecins.

Selon l'article 32 LAMal, les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques. Il est clair que ces exigences sont de nature à limiter la liberté thérapeutique. Cela peut se justifier dans certaines circonstances, par exemple en présence de traitements expérimentaux. Cette justification fera à notre avis défaut lorsqu'il s'agira seulement de faire des économies.

L'existence de sanctions – qui peuvent être sévères – pourra retenir le médecin à choisir des traitements qu'il juge adéquats mais qui ne sont pas «économiques» au sens de la loi, avec à la clé le risque de devoir même répondre civilement de ce qui pourrait être une faute professionnelle – la question étant alors de savoir si l'on peut reprocher une faute médicale à un médecin qui a limité ses soins de manière à ce qu'ils soient économiques, au regard de la LAMal.

Garantie de qualité

Suivant l'article 58 LAMal, après avoir consulté les organisations intéressées, le Conseil fédéral peut prévoir des contrôles scientifiques et systématiques pour garantir la qualité ou l'adéquation des prestations que l'assurance obliga-

toire des soins prend en charge. Il détermine les mesures servant à garantir ou à rétablir la qualité ou l'adéquation des prestations. Il peut en particulier prévoir que l'accord du médecin-conseil est nécessaire avant l'exécution de certaines mesures diagnostiques ou thérapeutiques, notamment celles qui sont particulièrement coûteuses, et que des mesures diagnostiques ou thérapeutiques particulièrement coûteuses ou difficiles ne seront prises en charge par l'assurance obligatoire des soins que lorsqu'elles sont pratiquées par des fournisseurs de prestations qualifiés en la matière. Il peut désigner ces fournisseurs de prestations.

Il saute aux yeux que ces dispositions sont de nature à limiter la liberté thérapeutique.

La polypragmasie n'est pas réprimée pénalement comme telle

Remarquons en passant que, comme telle, la polypragmasie n'est pas réprimée pénalement (si aucune infraction au sens du droit pénal ordinaire ne peut être établie). En effet, le non-respect de l'obligation de fournir des traitements économiques est sanctionné par la loi spéciale que constitue la LAMal, qui prévoit une obligation de restituer (article 56 LAMal), voire une exclusion temporaire ou permanente de la pratique pour le compte de cette assurance (article 59 LAMal). La violation du précepte d'économicité ne constitue donc pas un acte délictueux sanctionné pénalement, contrairement à une opinion répandue. Le Tribunal fédéral des assurances a jugé il y a longtemps déjà que «si la prétention en restitution d'une caisse en raison de traitements non économiques est fondée, cela ne veut pas dire que le médecin a, de mauvaise foi, profité de la caisse» (RJAM 1970 Nº 65 p. 82) ou encore que «le fait qu'un médecin ait contrevenu à l'article 23 LAMA (note: ancienne disposition applicable à la polypragmasie) n'entache point sa qualification professionnelle mais indique qu'il n'avait pas entièrement compris la nécessité de traiter les assurés le plus économiquement possible» (ATF 99 V 193).



VOUS ÊTES PROFESSIONNEL(LE)
DANS LE DOMAINE DE LA GROSSESSE,
DE LA NAISSANCE OU DE LA PETITE ENFANCE?

OFFREZ GRATUITEMENT LE GUIDE BABYPLANET «ÉDITION PRÉNATALE» À VOS PATIENTES

LE GUIDE PRÉNATAL

a été conçu par une équipe de professionnels des domaines médical, social et juridique. Il suit, mois après mois, l'évolution de la grossesse.

Le guide, remis gratuitement par les gynécologues, sert à la future maman de source d'informations pratiques où elle trouvera des adresses utiles et de précieux conseils pour la préparer à l'accouchement. Il accompagne la future maman pendant toute sa grossesse.



OFFREZ GRATUITEMENT LE GUIDE BABYPLANET «ÉDITION POSTNATALE» À VOS PATIENTES

LE GUIDE POSTNATAL

Source d'informations particulièrement utiles, le guide postnatal se présente sous la même forme que l'édition prénatale.

Il est remis à la jeune maman à l'accouchement. Il décrit chronologiquement l'évolution du bébé de la naissance à la première bougie. La maman y trouve réponse à toutes les questions qu'elle se pose. Le contenu du guide est mis à jour chaque année en fonction des changements de législation et des nouveautés.



Liberté thérapeutique, clause du besoin et autres limitations de s'installer

Des limites, pour les médecins-conseils aussi

Il y a aussi les règles relatives au médecin-conseil (voir l'article 57 LAMal). Ces règles sont de nature à limiter la liberté thérapeutique dans la mesure où le fournisseur est exposé à devoir rendre des comptes à l'assureur et à son patient, en cas de contestation.

En effet, le médecin-conseil donne son avis à l'assureur sur des questions médicales ainsi que sur des questions relatives à la rémunération et à l'application des tarifs. Il examine en particulier si les conditions de prise en charge d'une prestation sont remplies. Il évalue les cas en toute indépendance. Ni l'assureur ni le fournisseur de prestations ni leurs fédérations ne peuvent lui donner de directives. Dans certaines circonstances, le médecin-conseil peut examiner lui-même l'assuré; il doit en informer préalablement le médecin traitant et lui communiquer le résultat de l'examen.

Ainsi, si le médecin-conseil n'est pas habilité à donner des ordres au médecin traitant, son avis pourra servir de base à une décision des organes de l'assureur. Or, en cas de litige, on connaît le poids que le Juge des assurances attache à l'avis d'un médecin-conseil, qui à nos yeux a valeur d'expertise administrative: selon la jurisprudence, les expertises administratives ont une valeur probante et ne sont nullement assimilables à des expertises de parties, l'administration n'agissant alors pas en tant que partie, mais en tant qu'organe administratif chargé d'appliquer la loi: les règles de procédure régissant la mise en œuvre d'expertises sur des circonstances de la cause qui exigent des connaissances spéciales - en particulier les règles sur la récusation - ne sont pas applicables aux rapports et expertises des médecins liés à l'assureur (sur la libre appréciation des preuves, voir Blanc, La procédure administrative en assurance-invalidité, p. 148 à 153).

Catalogue des prestations

Le catalogue des prestations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins constitue une autre limitation des choix thérapeutiques du médecin, puisque certains traitements ne sont pas pris en charge, soit parce que leur efficacité ne serait pas démontrée, soit en raison de leur coût élevé. En effet, aux termes de l'article 33 LAMal, le Conseil fédéral peut désigner les prestations fournies par un médecin dont les coûts ne sont pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins ou le sont à

certaines conditions. Il désigne en détail les autres prestations qui ne sont pas fournies par un médecin. Il détermine dans quelle mesure l'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts d'une prestation, nouvelle ou controversée, dont l'efficacité, l'adéquation ou le caractère économique sont en cours d'évaluation. Il peut déléguer ces compétences.

Il y a là encore une possible limitation de la liberté thérapeutique, même si elle peut paraître justifiée à certains égards.

Il est cependant possible de convenir de la fourniture, aux frais du patient, des mesures non à la charge de l'assurance. Mais un problème pourra se poser lorsque le médecin prudent proposera à un assuré de procéder à des mesures risquant de ne pas être jugées économigues par l'assureur, qu'il devra alors payer de sa poche. En effet, on ne sait que rarement d'avance ce qui sera considéré par l'assureur comme non économique. Or, il pourrait arriver qu'un patient renonce à une mesure qui, après coup, serait jugée être à la charge de l'assurance obligatoire des soins et qu'il s'avère que l'application de cette mesure aurait pu prévenir un dommage. Qu'en sera-t-il sur le plan des responsabilités?

Gel des admissions et autorisation d'acquérir certains instruments

La limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire pourra elle aussi être de nature à limiter indirectement la liberté thérapeutique dans la mesure où, pour être admis à soigner les assurés, des médecins pourraient être amenés à ne pas exercer une spécialisation (voir article 55a LAMal, Ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire du 3 juillet 2002).

Telles sont quelques remarques que l'on pouvait faire sur le sujet qui constitue le titre de cette brève étude. Si certaines restrictions à la liberté thérapeutique sont fondées, d'autres sont absolument inadmissibles: la maîtrise des coûts ne saurait les justifier.

Une version plus élaborée de cette étude est à lire sur le site symed.ch, rubrique presse dans l'espace membre

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise CHUV, auditoire César-Roux

4 décembre 2008

llergologie

Organisateur: Prof. F. Spertini

Modérateur: Prof. A. Pécoud

8h30

Accueil

9h-10h

Séance plénière:

Immunothérapie de l'allergie et l'asthme: présent et futur

Prof. F. Spertini

L'éosinophilie au quotidien

Dr P.-A. Bart

10h-10h30 Pause

10h30-12h Ateliers interactifs sur des vignettes type:

- 1. Allergie alimentaire
- 2. Allergie médicamenteuse
- 3. Urticaire et approche thérapeutique
- 4. Démarche diagnostique en allergie

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires



Boehringer Ingelheim







Fondation du Levant Centre d'Aide et de Prévention (CAP)



Le CAP est une structure ambulatoire spécialisée dans le domaine des dépendances. Ses prestations s'adressent aux adultes, adolescents et familles concernés par cette problématique. Il travaille en équipe pluridisciplinaire sous forme de volontariat, mandat préfectoral, civil ou pénal. Il promulgue des Informations sur les drogues et les conduites addictives et propose des consultations individuelles, de couples et de familles ainsi qu'un suivi psychothérapeutique spécifique des adolescents en collaboration avec le réseau médical et social. La prévention primaire (écoles, foyers) et secondaire sur mandat du Tribunal des mineurs fait partie intégrante de sa mission.

Une permanence téléphonique et de rendez-vous est à la disposition de tous au *Centre d'aide* et de prévention

. Ch. du Levant 159A – 1005 Lausanne Tél. 021 721 41 51 – Fax 021 721 41 09 www.levant.ch – cap@levant.ch

Révision de la LStup Votons OUI le 30 novembre!

Le 30 novembre 2008, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur la révision partielle de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) parce que le parti UDF, soutenu par quelques membres des partis Libéral et UDC, a déposé un référendum qui a abouti en juillet 2008. Mais la décision finale reviendra au peuple le 30 novembre 2008.

Il est donc important que nous nous mobilisions pour défendre la **politique des 4 piliers** que nous pratiquons déjà, parce que celle-ci a fait ses preuves:

- Diminution du nombre de toxicomanes et du nombre d'overdoses mortelles.
- Augmentation du nombre de personnes en traitement.
- Augmentation du sentiment de sécurité dans l'ensemble de la population.

Le problème n'est certes pas réglé, et une société sans drogues relève plus de l'utopie que de l'objectivité. Mais un refus de la révision de la LStup nous ferait revenir à la situation des années 80.

Votons OUI le 30 novembre pour ancrer dans la loi une politique efficace et réaliste. Parlons-en à nos patients!

Association des médecins concernés par la toxicomanie (AVMCT)

Le Comité de la SVM soutient le oui à la révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants.



Le courriel du Comité de la SVM

De: Comité de la SVM et CHUV **A:** Membres de la SVM

Date: 24 octobre 2008
Objet: Prestations du CHUV

Votre opinion nous intéresse!

En partenariat avec la SVM, le CHUV lance une enquête de satisfaction auprès des médecins installés en cabinet dans le canton de Vaud. Sachant que la qualité des soins hospitaliers passe par une bonne collaboration entre l'hôpital et les médecins installés, cette enquête vise à évaluer la situation actuelle, identifier les problèmes perçus par les médecins, et définir des axes d'amélioration.

L'enquête est menée par l'IUMSP, qui garantit la confidentialité des données. Outre la réalisation de l'enquête, l'IUMSP est également chargé d'analyser les données récoltées et d'en rapporter les résultats, pour le CHUV et la SVM.

Les médecins membres de la SVM recevront un courriel de la SVM le **24 novembre 2008** les invitant à répondre au questionnaire en ligne, en cliquant sur un lien Internet.

Les résultats ne refléteront réellement l'avis des médecins installés que si une majorité prend la peine de remplir le questionnaire. Aussi, nous vous remercions de l'accueil que vous lui réserverez.



Cicéron et Hippocrate

Secret professionnel Obligation claire et quelques exceptions

Le droit suisse prévoit pour les médecins et leurs auxiliaires une obligation de conserver secrètes, sous peine de sanction, les informations recueillies au cours de leur activité professionnelle.

Comme toute règle, celle-ci connaît un certain nombre d'exceptions, à savoir le consentement du patient ou, à défaut de consentement, la possibilité pour le médecin de saisir l'autorité compétente pour être délié de son secret. Une disposition légale peut encore obliger ou autoriser les soignants à informer les autorités de faits qu'ils observent (par exemple des cas de maltraitance à l'encontre des mineurs).

Un conseil pratique

En dehors de ces exceptions, la confidentialité doit être scrupuleusement respectée. Il est vrai cependant que cette obligation de confidentialité peut entraîner un lourd travail administratif pour le médecin s'il doit, à chaque demande de renseignements, obtenir le consentement préalable de son patient. Une solution consiste à délivrer au patient le document réclamé par un tiers, l'assureur par exemple, charge à lui de le transmettre directement à ce dernier. Une telle solution permet au patient d'exercer son contrôle sur le contenu du document médical. En outre, elle ne provoque aucun surcroît de travail administratif.

Vous pouvez retrouver sur le site www.svmed.ch (espace membres – droit) un dossier complet consacré au secret professionnel. Il traite des points suivants: définition du secret professionnel, bases légales et déontologiques, les exceptions au secret, les règles à respecter lorsque le médecin a été délié, les sanctions en cas de violation du secret professionnel et portée pratique du secret professionnel vis-à-vis des proches, des confrères et des assureurs.

Véronique Matthey, juriste

un événement



BEAULIEU LAUSANNE



SALON DU MIEUX-VIVRE

17/18/19 AVRIL 2009 BEAULIEU LAUSANNE

- BEAUTY & WELLNESS
- F00D & C00K
- SERENITY
- SPORT & MOVE



Médecine d'urgence: déjà plus de 200 médecins romands formés

Depuis 2005, la Société vaudoise de médecine et la Policlinique médicale universitaire de Lausanne proposent aux médecins romands une formation continue en médecine d'urgence axée spécifiquement sur les urgences à domicile rencontrées dans le cadre de la garde médicale.

Après 3 ans de cours et au terme de 10 éditions, ce sont plus de 200 médecins romands qui ont été formés, avec un taux de satisfaction très élevé si l'on en croit les nombreux commentaires positifs reçus et les excellentes évaluations rendues à l'issue des cours.

Une enquête des besoins réalisée auprès de 100 médecins de premiers recours en 2004 avait permis d'identifier les thèmes initiaux à traiter. Depuis lors, le cours a été régulièrement incrémenté de nouveaux ateliers sur la base des commentaires et propositions des participants. C'est ainsi qu'en 2007, un après-midi supplémentaire consacré exclusivement aux urgences pédiatriques est venu compléter l'offre initiale. En 2008, 3 ateliers supplémentaires ont été créés, élargissant ainsi le champ de formation à la réanimation, au coma et à la traumatologie d'urgence. La forme actuelle du cours comprend donc 18 ateliers répartis sur 6 après-midi. Chaque atelier dure 1 heure et réunit de 8 à 10 participants. Un expert du thème traité anime l'atelier de façon interactive et distribue des supports de cours pratiques, au format adapté à la valise de

Ouverture romande et reconnaissance de la formation

Initialement destiné aux seuls médecins vaudois, le cours est ouvert depuis début 2007 aux médecins des autres cantons romands, qui se sont inscrits en nombre lors des dernières éditions. Une nouvelle étape a été franchie en automne 2008 avec, pour la première fois, l'exportation du cours hors des frontières cantonales. En effet, sur demande de la Société neuchâteloise de médecine, la 11e édition se déroule en ce moment même à l'Hôpital de Pourtalès à Neuchâtel, et des discussions sont en cours pour que de futures éditions se tiennent dans les cantons de Genève et du Valais. Ces demandes de nos collègues romands représentent un beau succès pour la SVM et sa Commission pour la formation continue.

. La place de ce cours dans le paysage romand des formations en médecine d'urgence se trouve encore renforcée par l'accès à la formation postgraduée obtenu récemment. En effet, suite à la demande de nombreux médecins assistants, une requête en validation a été faite à la Société suisse de médecine interne (SSMI) qui reconnaît désormais cette formation comme un des cours d'urgence nécessaires à l'obtention du titre FMH de médecine interne. C'est ainsi qu'à partir de

2009, nous attendons de nombreux médecins assistants avides d'acquérir des compétences dans une médecine d'urgence adaptée à la médecine de premier recours. A ce propos, il est important de préciser que les cotisations des membres de la SVM ne sont pas touchées par ce cours puisqu'il est entièrement financé par les participants et des sponsors.

Notons également que cette ouverture à la formation post-graduée permettra d'assurer une excellente interface entre les praticiens et la relève médicale, élément très réjouissant dans le contexte actuel de pénurie en médecine de premier recours. Ces aspects positifs de formation et de relève ne rendent que plus amer le refus de la Société suisse de médecine générale (SSMG) d'accorder à ce cours la même reconnaissance que la SSMI, alors que ces deux sociétés ont entamé un intense processus de rapprochement qui aboutira probablement sous peu à une fusion.

La prochaine édition sera à nouveau vaudoise. Elle retrouvera le Centre de formation de la Rama à Montheron et débutera en février pour se terminer en juin 2009. Les dates exactes, les détails du cours et les bulletins d'inscription se trouvent dans l'annonce ci-dessous. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée. Nous encourageons donc tous les collègues intéressés à s'inscrire sans tarder.

Dr Philippe Staeger

Formation continue en médecine d'urgence 2009

Urgences à domicile pour MPR



18 ateliers traitant les thèmes de:

- Urgences psychiatriques (2 ateliers)
- Arythmies
- Douleurs abdominales
- Dyspnée
- Réaction anaphylactique
- Douleurs thoraciques
- Triage / Trousse d'urgence
- Urgences neurologiques (2 ateliers)
- Urgences médico-légales (2 ateliers)
- Urgences pédiatriques (3 ateliers)
- Réanimation
- Traumatologie/hémostase

3 groupes de 8 à 10 personnes dans 3 salles de cours différentes. Les 18 ateliers sont répartis sur 6 demijournées de 13h30 à 18h (le jeudi). Nous vous offrons la possibilité de vous inscrire à la série de cours suivante: 5 février 09, 26 février 09, 26 mars 09, 7 mai 09, 4 juin 09 et le 11 juin 2009

Finance:

Membre SVM: Fr. 360.-/ensemble du cours Non-membre SVM: Fr. 400.-.

Renseignements et inscriptions:

SVM, Secrétariat de la formation continue Tél. 021 651 05 18

E-mail: formationcontinue@svmed.ch

Accréditation:

18 points (3 pts/cours) SSMI/SSMG Validé pour le titre FMH Médecine interne

Centre de formation La Rama, Montheron

Médecin responsable:

Dr Philippe Staeger, SVM, PMU Tél. 021 314 49 03 philippe.staeger@hospvd.ch

Soutien par Takeda Pharma AG / Pfizer AG 🏚 à acquitter la facture qui suivra.

Bulletin d'inscription

Oui, je souhaite m'inscrire au cours de médecine d'urgence (05.02.09, 26.02.09, 26.03.09, 07.05.09, 04.06.09 et 11.06.09)

Nom:	
Prénom:	
Adresse:	
Localité:	
E-mail:	
Tál.	

Signature:

La signature de ce bulletin vous engage

SVM - Chemin de Mornex 38 - CP 7443 - 1002 Lausanne - Tél. 021 651 05 05 - Fax 021 651 05 00 - E-mail: info@svmed.ch

www.babyplanet.ch

Commandez en ligne votre babycase avec le guide postnatal

VOTRE PHARMACIEN VOUS REMETTRA LE BABYCASE SUR PRÉSENTATION DU BON QUE VOUS POUVEZ IMPRIMER VOUS-MÊME.

sur www.babyplanet.ch

TRÈS PRATIQUE ET SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS DÉPLACEMENTS AVEC BÉBÉ, LE BABYCASE S'EMPORTE PARTOUT OÙ VOUS IREZ ET S'ATTACHE TRÈS SIMPLEMENT À N'IMPORTE QUELLE POUSSETTE.

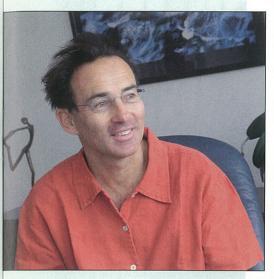
VOUS Y TROUVEREZ,
OUTRE LE GUIDE
POSTNATAL BABYPLANET
«DE LA NAISSANCE À
LA PREMIÈRE BOUGIE»,
DE MULTIPLES
ÉCHANTILLONS,
BONS DE RÉDUCTION

ET INFORMATIONS QUI NE MANQUERONT PAS DE VOUS AIDER DANS VOTRE NOUVELLE VIE DE PARENT.









Le Dr Carlo Bagutti, 52 ans, généraliste et médecin du sport, s'occupe et se préoccupe de la santé des danseurs, notamment des jeunes candidats au prestigieux Prix de Lausanne.

Dr Carlo Bagutti

Il investit dans le capital (santé) des danseurs

es jeunes années du Dr Carlo Bagutti se passent au Tessin dans une ambiance familiale sportive. Enfant, c'est suite à une appendil cite et à quelques accidents de sports qu'il découvre «le miracle d'être quéri et l'envie de devenir l'acteur de ce miracle». Pendant ses études de médecine à Lausanne, il noue des liens, bases d'un réseau professionnel et amical qu'il cultive encore aujourd'hui. Il se destine à la médecine générale, songe à la pédiatrie mais trouve sa voie lors d'un stage sous la houlette du Pr Alex Chantraine à Genève: il découvre la médecine du sport, discipline encore marginale à l'époque, mais qui fait «partie intégrante de mon arsenal du médecin généraliste». Dans son cabinet, le Dr Bagutti applique cette conviction et montre l'exemple en pratiquant régulièrement le foot, le volley, le tennis, le vélo, la course à pied, la plongée et la voile. Avant de s'installer en 1992, il «bourlingue avec femme et enfants» et passe une année aux Maldives à soigner les autochtones comme les touristes.

Dans l'évocation de l'enfance et de la formation de Carlo Bagutti, on trouve les bases de la suite de son parcours: passion des sports, respect de son corps, besoin d'approfondir, de partager et de jeter des ponts entre des mondes différents. Une philosophie présente dans sa vie professionnelle, comme dans sa vie privée: il fonde, avec huit confrères, Vidy-Med et vit dans un château en compagnie de seize autres familles. «J'apprécie les fonctionnements basés sur un partage démocratique, par ailleurs socialement et économiquement intéressants.»

Rencontre avec la danse

Sollicité en 1996 pour traiter une fracture chez un jeune candidat russe au Prix de Lausanne, le Dr Bagutti découvre le monde de la danse classique. Il est touché par la volonté, la maturité et la passion qui animent ces adolescents qui expriment leur riche personnalité et leurs émotions en prenant parfois des risques pour leur santé. «Plutôt que de développer progressivement leurs talents, quelques jeunes sont tentés d'imiter les qualités physiques exceptionnelles de certains danseurs», affirme Carlo Bagutti qui assure depuis 1997 un suivi médical

pendant le Prix. En côtoyant les problématiques diverses de santé de ces jeunes, il comprend que le rôle de «mécanicien qui répare» est insuffisant. En collaboration avec la direction artistique du Prix, il met en place une intervention plus globale et préventive créant un lien nouveau entre le milieu de la danse et celui de la médecine. Quelques mois avant chaque concours, les candidats envoient au Dr Bagutti un dossier médical, rempli avec leur médecin, retracant notamment leur croissance et leurs habitudes alimentaires. «C'est surtout une démarche préventive et une manière de faciliter la prise en charge médicale des jeunes danseurs.» Encouragé par la prise de conscience que cette procédure a constituée, Carlo Bagutti note avec satisfaction que les jeunes danseurs sont en meilleure santé qu'il y a dix ans, gèrent mieux leurs performances ainsi que la durée de leur carrière. Il sensibilise aussi – au travers des séminaires – les chorégraphes, directeurs d'écoles ou de compagnies ainsi que les familles des danseurs à la relation entre la santé et leur art.

Heureux que Lausanne soit une «capitale de la danse», le Dr Carlo Bagutti poursuit son engagement: une étude, réalisée en collaboration avec le Pr Peter Burckhardt, est en cours de publication*. Médecin de l'Ecole Rudra et de a nouvelle filière «danse-études» du Collège de Béthusy, il fait par ailleurs partie du team médical de l'équipe suisse d'athlétisme. Ce qui le confronte au dopage qui, bien sûr, le préoccupe. Le monde de la danse ne connaît pas ce problème. A ce propos, le Dr Bagutti cite une danseuse étoile, ancienne athlète: «Aujourd'hui quand je saute, ce n'est pas la longueur du saut qui compte mais l'impression que je n'atterrirai jamais.»

Agnès Forbat

*Relationships between nutrition, body mass index, pubertal stage, dancing parameters and bone health, in adolescent female ballet dancers Emma Wynn¹, Marc-Antoine Krieg¹, Carlo Bagutti², Mohamed Faouzi³ and Peter Burckhardt⁴ ¹Center of Bone Diseases, Lausanne University Hospital, Lausanne, Switzerland, ²VIDY-MED Clinic, Lausanne, Switzerland, ³Centre d'épidémiologie clinique, University Hospital, Lausanne, Switzerland, ⁴Clinique Bois-Cerf, Osteoporosis Consultation, Lausanne, Switzerland

Période du 8 décembre 2008 au 11 janvier 2009

Mercredi 10 décembre 2008

Formation continue programme ASCOR – FSC 2008: «Les soins restructurants: corps, communication, toucher et soins infirmiers à la personne âgée. Réseau de soins «ASCOR», avenue de l'Ile-Heureuse 23, 1800 Vevey. Renseignements: V. Matthys, 021 973 16 20, v.matthys@bluewin.ch

Jeudi 11 décembre 2008

12h30-13h30: Colloque des Services de Pneumologie et de Chirurgie thoracique – Dr A. Wavre – «Bronchite infectieuse: diagnostic et traitement» – Salle de séminaire 3 – CHUV. Renseignements: Dr J.-D. Aubert, John-David.Aubert@chuv.ch.

15h10-19h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Nicolas de Coulon – «Approche psychanalytique des cas limites» - SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

Mardi 16 décembre 2008

18h30: Colloques régionaux de l'Hôpital de Morges – «Présentation de cas» – Auditoire de l'ESIM, Hôpital de Morges.

Renseignements: Dr Alain Garcia, 021 802 92 11.

19h55-20h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – M. Bernard Krauss – «Le masochisme: étude théorique et présentation de cas» – SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch

20h15: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Mme Viviane Dichy – «Lecture de textes et études de cas» – Chez Mme V. Dichy, Rue du Plan 25, Neuchâtel. Renseignements: Mme Dichy, tél. 032 725 09 76.

Jeudi 18 décembre 2008

8h00-9h30: Colloque du service de dermatologie et vénérologie du CHUV — Prof. D. Hohl: «Les génodermatoses prédisposant aux tumeurs». Hôpital Beau-

mont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

10h-12h: Colloque post-gradué du service de rhumatologie et rééducation du CHUV — Drs D. Hans et M.-A. Krieg: «Structure mobile de dépistage de l'ostéoporose: concurrence ou complémentarité?». Auditoire P. Nicod, Hôpital orthopédique, Lausanne. Renseignements: Mme Mireille Crausaz, Serv. Rhumatologie au CHUV, tél. 021 314 14 50.

16h30-18h: Séminaire IST – Dr D. Chouanière: «Stress au travail: concepts, causes, conséquences et prévention». Auditoire M. Mayor, CHUV, Lausanne. Renseignements: Yves Grassioulet, tél. 021 314 74 71, yves.grassioulet@hospvd.ch

Jeudi 8 janvier 2009

8h00-9h30: Colloque du service de dermatologie et vénérologie du CHUV – Mme M. Obarzanek: «Recherche sur les génodermatoses». Hôpital Beaumont, Lausanne. Renseignements: Françoise Bollag, tél. 021 314 03 60, francoise.bollag@chuv.ch

Samedi 10 janvier 2009

9h-12h: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Patrick Godbille – «La relation d'objet: relation d'objet narcissique, relation d'objet objectale» – SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

13h30-16h30: Séminaire psychanalytique de l'Arc jurassien – Dr Thierry Vincent – «Clinique anthropologique de la subjectivité» - SPJBB, Pont-du-Moulin 14, Bienne. Renseignements: Mme Josiane Charmillot, josiane.charmillot@gef.be.ch.

Prochaine période du 12 janvier au 1er mars 2009 Délai rédactionnel: 28 novembre 2008

Le CMV est en consultation sur le site www.svmed.ch, espace membre, rubrique Courrier du Médecin vaudois.

Il est en version pdf et vous pouvez bien sûr l'imprimer.



Société vaudoise de médecine

Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00 info@symed.ch – www.symed.ch

Rédacteur responsable

Pierre-André Repond, secrétaire général / PAR

Secrétaires de rédaction Catherine Borgeaud Papi / CBP Agnès Forbat / AF (Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du CMV

Dr Georges Buchheim
Dr Louis-Alphonse Crespo
Dr Charles-A. Favrod-Coune
Dr Jean-Philippe Grob
Dr Henri-Kim de Heller
Dr Jean-Pierre Randin

Dr Patrick-Olivier Rosselet

Dr Francis Thévoz

Réalisation et régie des annonces inEDIT Publications SA Chemin des Jordils 40 Case postale 74 – 1025 Saint-Sulpice Tél. 021 695 95 95 – Fax 021 695 95 51

Illustrations

Couverture: Fariba De Francesco Photos Fariba De Francesco

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du *CMV*. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le *CMV* n'engage pas la SVM.

Prochaines parutions

No 8/2008

17.12.2008 (délai rédactionnel 14.11.2008)

No 1/2009

11.02.2009

(délai rédactionnel 13.01.2009)







Une publicité dans nos annuaires prend soin de vos affaires.

Doublez l'impact de votre franc publicitaire

LTV Pages Jaunes SA a évalué l'impact d'annonces dans divers formats. A cet effet, plus de 100 annonces de tailles diverses avec des numéros de téléphone spéciaux ont été publiées dans les annuaires. Le nombre d'appels a pu être mesuré en conséquence. L'impact est deux fois plus grand que la différence effective du format et du prix de l'annonce. Les utilisateurs de nos annuaires cherchent des offres spécifiques dans un but précis. Vous pouvez tirer profit de ce potentiel en optant pour une publicité à des conditions avantageuses. Maximisez votre budget publicitaire – optimisez votre présence dans nos annuaires!

Nous vous conseillons volontiers: 022 999 60 00



Consultez nos annuaires, en ligne et imprimés